



Gérard CHEMLA

Avocat Associé, Ancien Bâtonnier de Châlons-en-Champagne
Avocat depuis 1979

Spécialiste en Droit Pénal
Spécialiste en Droit du Travail

Parle Anglais, Espagnol
Chevalier de la Légion d'Honneur

T. 03 26 46 86 86 F. 03 26 05 41 62
Secrétaires [Cécile HENON](#), [Arnaud FASSIER](#)

Sa biographie

Devenu avocat à 21 ans, ce métier s'est très tôt révélé comme une évidence. Installé d'abord à Châlons-en-Champagne, il crée le Cabinet ACG avec [Michel AUGUET](#) en 1985. En observant la pratique individualiste et souvent minimaliste du métier d'Avocat de province dans les années 1980, il se convainc que l'avenir est à l'hyper-spécialité. Fort de ce credo, le Cabinet recherche de nouvelles compétences pour rejoindre leur structure. Parallèlement, il accentue sa formation dans les matières fondatrices : droit et procédure Pénale (matière qu'il enseignera à l'Université de Reims), droit des Mesures d'Exécution (saisies) et droit du Travail. En 1991, il obtient ces trois mentions de spécialisation et occupe la fonction de Bâtonnier de l'Ordre de Châlons-en-Champagne de 1993 à 1994.

Combatif, il a la fierté aujourd'hui d'être leader d'un Cabinet très atypique déployé sur toute la Champagne Ardenne et à Paris. Le Cabinet cultive l'idée de la compétence en faisant de ses Associés et Collaborateurs des spécialistes pointus, dans tous les domaines du Droit, en conseil comme en judiciaire. Cela permet de prétendre à une véritable expertise et d'intervenir dans les matières les plus diverses :

- **Droit Social**
- **Droit des Affaires : Propriété Intellectuelle, droit du Travail, droit Pénal des Affaires, etc.**
- **Contentieux général**
- **Droit Public**
- **Droit de la Famille**
- **Droit des Étrangers**
- **Droit Pénal**
- **Droit de la Santé**
- **Recouvrement judiciaire**
- **Droit Rural**
- **Droit des Victimes : accidents collectifs (crash aériens, accidents de train, ...), etc.**

En janvier 2000, Gérard CHEMLA obtient l'arrêt Hocsmann qui vise à faire reconnaître les diplômes des praticiens étrangers en France. La reconnaissance de la clientèle lui ouvrira les portes d'affaires désormais célèbres ([Disparus de Mourmelon](#), [Fourniret, victimes françaises du Tsunami](#)...). Mais au-delà de l'aspect médiatique, l'horreur et la souffrance en sont le revers. Trois livres verront le jour, chacun l'écho d'un choc ([Chanal, la justice impossible](#) chez Michalon en 2004, [Vous avez dit démence : Alzheimer au Bord de l'eau](#) en 2006, [Les clés de l'affaire Fourniret](#) chez Pascal Galode en 2008).

Il crée, avec [Vincent DURTETTE](#) et Thierry MOSER, l'association ViES (victimes en série) en 2004, toujours active dans l'aide et la défense des victimes de tueurs en série et de leurs familles. Il intervient également auprès de la FENVAC et est l'avocat de l'Association *Entraide et Défense des Victimes de la Catastrophe de Brétigny*.

Il est promu chevalier de la légion d'honneur en Avril 2006.

Sans cesse attentif au parcours de ses clients, il s'intéresse à des problématiques émergentes et développe, grâce à une équipe pluridisciplinaire, de nouveaux pôles de compétence en droit des affaires, droit de l'exercice médical (arrêt Hocsmann, voir développements spécifiques sur ce point), contentieux de la responsabilité professionnelle... Il ne cesse pas pour autant d'exercer dans le cadre traditionnel et gère de nombreux dossiers de conseil et de contentieux, pour les particuliers et les entreprises.

Basé aujourd'hui à Reims, il milite pour la création de barreaux de taille régionale de façon à permettre à la profession d'avocat de se moderniser et d'affronter le 21e siècle en prenant en compte les évolutions technologiques et économiques.

